

## Fonds communal pour le renforcement de la politique de l'enfance et de la jeunesse des communes

Mis en place en 2020, le fonds communal apporte un soutien financier aux «Communes amies des enfants» dans la mise en œuvre de mesures, de processus et de projets en faveur des enfants. Ce fonds est alimenté grâce à des partenariats avec la Fondation Mercator Suisse et PostFinance.

### Domaines de financement

#### 1. Création et extension de structures et d'offres dans la commune destinées aux enfants et aux jeunes

- Cofinancement de mesures ou de projets ponctuels, en particulier ceux en lien avec la *participation* des enfants et des jeunes, ainsi que dans les domaines de l'*inclusion*, de l'*égalité des chances* et de l'*éducation financière*.
- Cofinancement de *ressources en personnel* dans le cadre de l'initiative «Commune amie des enfants (CAE)», par exemple pour le recrutement d'un·e délégué·e à l'enfance et à la jeunesse, pour l'animation socio-éducative ou le travail social en milieu scolaire.

#### 2. Mise en place et développement d'expertise dans la commune relative aux droits des enfants, à un contexte de vie favorable aux enfants et à la participation

- *Mise en place et développement interne de savoir-faire* en matière de droits des enfants, de politique de l'enfance et de la jeunesse à l'échelle communale, de participation et d'inclusion par exemple en participant à des formations continues.
- Recours à *des expert·e·s* ou à *des organisations externes* pour *accompagner les processus* ou la mise en œuvre de mesures spécifiques.

#### 3. Cofinancement des coûts de processus lié à UNICEF Suisse et Liechtenstein

La volonté de promotion de l'intérêt de l'enfant doit également se refléter dans le budget des communes. Dans les cantons ne prévoyant aucun soutien financier aux communes, le fonds communal peut, à titre exceptionnel, cofinancer les coûts de processus.

### Domaines non financés

- Ateliers de participation faisant partie du processus d'obtention du label «Commune amie des enfants». Le «Fonds de soutien pour le renforcement de la participation des enfants et des jeunes en Suisse» d'ALDI SUISSE est disponible à cet effet.
- Les coûts de processus liés à UNICEF Suisse et Liechtenstein lorsque les communes ont reçu un soutien financier du canton.
- Financement des coûts liés au matériel/à la construction dans le cadre de projets de construction et d'infrastructure, tels que l'installation d'équipements sur des aires de jeu ou de paniers de basket sur des cours de récréation.

### Critères d'éligibilité au fonds

- Le conseil municipal/administratif a pris la décision concernant la labellisation «Commune amie des enfants».
- Le cofinancement ne peut intervenir que si le financement des mesures est garanti par ailleurs.

### Contributions

Les contributions accordées aux communes peuvent prendre en charge jusqu'aux deux tiers du coût total dans la limite de CHF 20 000.–.

### Allocation des fonds

UNICEF Suisse et Liechtenstein gère le fonds et procède aux versements des contributions allouées. Le paiement est effectué après notification écrite de la décision. Les communes peuvent soumettre plusieurs demandes pour différents projets ou mesures. L'attribution des fonds s'effectue selon une clé de répartition équitable entre l'ensemble des communes bénéficiaires.

### Candidature

Les demandes peuvent être déposées à tout moment auprès d'UNICEF Suisse et Liechtenstein, accompagnées des documents suivants:

- **Le formulaire de candidature rempli (voir ci-dessous)**
- **Le budget/plan de financement**

### Rapport

Les communes ayant bénéficié d'un soutien financier issu du fonds communal sont tenues de transmettre spontanément un rapport final à UNICEF Suisse et Liechtenstein à l'issue de la mise en œuvre de la mesure ou du projet.

- Par la présente, la commune requérante s'engage, en cas d'octroi d'un soutien financier, à partager ses connaissances et ses expériences sous la forme d'un rapport final avec UNICEF Suisse et Liechtenstein, la Fondation Mercator Suisse ainsi que PostFinance.

## Formulaire de candidature

Nous vous prions de remplir intégralement le formulaire de candidature. Si certaines questions ne s'appliquent pas à votre projet, veuillez donner une réponse spécifique au projet ou une explication succincte. Envoyez le formulaire par e-mail à [cae@unicef.ch](mailto:cae@unicef.ch).

Nous restons à votre entière disposition pour toute question ou suggestion.

### TABLE DES MATIÈRES

1. Données générales concernant la commune
2. Organisation et planification du projet
3. Projet envisagé: contexte et objectifs

### ANNEXE

#### 1. Données générales concernant la commune

Nom et canton

Cycle du processus

#### Interlocuteur de la commune candidate

Nom et prénom

Fonction

Numéro de téléphone

E-mail

#### Relation bancaire en cas de contribution au financement

Nom de la banque

Adresse

IBAN

Nom du/de la bénéficiaire

La commune bénéficie-t-elle de possibilités de soutien du canton dans le cadre de la promotion des enfants et des jeunes?

Oui  Non

Si oui, veuillez énumérer les projets soutenus avec les montants respectifs:

## 2. Organisation et planification du projet

Désignation de la mesure

Coût total CHF

Direction de projet Nom, prénom  
Fonction  
E-mail et téléphone

## 3. Projet envisagé: contexte et objectifs

Veuillez décrire brièvement le projet/la mesure:

Quels sont les objectifs à atteindre et dans quel délai?

Dans quelle mesure les enfants et les jeunes en bénéficient-ils directement et/ou indirectement – y compris au-delà de la durée du soutien financier?

Quels organes administratifs ou personnes clés de la commune sont impliqués?

Comment les objectifs fixés sont-ils vérifiés?

Lieu/Date

Signature

### ANNEXE

- Décision du conseil communal/conseil municipal
- Budget/plan de financement
- Si disponible: description du projet, concept ou dossier du projet